

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 22 mars 2017

Ouverture de séance à 18 h 30. Jean-Marc Serre fait l'appel.

Présents : Elus de la majorité : Serre Jean-Marc, Garcia Patrick, Landraud Maryline, Maury Jean-Yves, Coat Jean-François, Harim Mina, De Vault François, Garcia Christine, Parcollet Jean-Luc, Maîtrejean Régine, Bellec Georges, Garcia Antonio, Turchet Christiane Céfis Alain, Lacour Christine, Domingo Maïté, Dumontier Karima, De Azévédo Paola, Chamontin Serge, Forthoffer Martine

Elus de l'opposition : Martinez Serge, Prévot Michèle, Beau Jacky, Deffès Marie-Anne, Auriol Bernard

Procurations : Bianchi Jean- Noël procuration à De Vault François, Brouquier Philippe procuration à Coat Jean-François, Veillet Alain procuration à Landraud Maryline, Beydon Gérard procuration à Prévot Michèle.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2017 par Mme Langlet, directrice générale des services.

M. Martinez demande si ses remarques ont été prises en compte et le compte rendu modifié en conséquence.

Mme Langlet répond ne pas avoir reçu de demande.

M. Martinez indique avoir envoyé un mail sur « mairiebourgdgs »

Mme Langlet précise que cette adresse mail n'existe plus depuis longtemps.

M. Martinez : remet copie de son document à Mme Langlet. Le document sera annexé au compte-rendu de la séance du 22 février 2017.

18 h 40 suspension de séance pour signature du compte rendu.

18 h 45: reprise du conseil.

Monsieur Le Maire nomme comme secrétaire Mme Garcia Christine.

DELIBERATION N° 1

Objet : Personnel communal – création de poste

Présentation par Patrick Garcia

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu les besoins de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique à la police municipale à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique à la police municipale à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017.
- Fait la déclaration de création d'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche en vertu de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée articles 23 et 41
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets de l'exercice 2017 et suivants.

Votes : Pour : 29

contre : 0

Abstention : 0

P Garcia précise que cette délibération ainsi que la suivante concerne un seul et même agent ; il s'agit d'un agent de la commune de Pierrelatte recruté à la police municipale.

M. Martinez : demande s'il y a toujours des policiers municipaux car on en voit peu.

P. Garcia : oui ils sont toujours 3.

DELIBERATION N°2

Objet : Personnel communal – création de poste

Présentation par Patrick Garcia

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu les besoins de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de gardien de police à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste de gardien de police à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017.
- Fait la déclaration de création d'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche en vertu de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée articles 23 et 41
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets de l'exercice 2017 et suivants.

Votes : Pour :29

Contre :0

Abstention :0

DELIBERATION N°3

Objet : Vote du budget primitif de la commune - Exercice 2017 et vote des taux d'imposition

Présentation par Jean-Yves Maury

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants,
- Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 22 février 2017,
- Vu la réunion de la commission des finances en date du 15 mars 2017,

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal de la commune de Bourg Saint Andéol.

Le conseil municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre,

- Arrête le budget primitif de l'exercice 2017 avec les prévisions suivantes, votées au niveau du chapitre :

| | Section de Fonctionnement | Section d'investissement |
|----------|---------------------------|--------------------------|
| Dépenses | 6 944 740 | 5 835 370 |
| Recettes | 6 944 740 | 5 835 370 |

- Décide de retenir les taux suivants :

| | |
|--------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 18,25 % |
| Taxe foncière sur le bâti | 23,06 % |
| Taxes foncière sur le non bâti | 88,42 % |

Votes : Pour : 23

Contre :

6

Abstention : 0

M. Martinez : Nos commentaires sur le budget primitif sont les suivants : Le budget primitif de fonctionnement 2017 de la commune qui vient de nous être présenté appelle de notre part les mêmes remarques que celles que nous avons été amenés à faire sur les budgets 2015 et 2016, et qui concernent les orientations budgétaires mises en place depuis votre élection : absence de maîtrise des charges de personnel, suppression de conciergeries, réaffectation de certains personnels. Baisse importante des subventions de fonctionnement attribuées aux associations de la ville. Baisse importante des sommes affectées au chapitre fêtes et cérémonies pour l'animation de la ville. Vente de nombreux bâtiments municipaux sous prétexte de réduire les charges d'entretien et les frais de fonctionnement. A cela vient s'ajouter une baisse en 2017 de plus de 10% de la subvention affectée au social et versée au CCAS. Ces différentes décisions se traduisent aujourd'hui concrètement sur le terrain : par de grosses difficultés pour certaines associations pour boucler leur budget, ou pour organiser les importantes manifestations sportives ou culturelles qui par le passé animaient et faisaient rayonner l'image de la ville. Elles se traduisent également par certains événements qui ne grandissent pas l'image de la ville, tel que le refus de réaliser des travaux d'entretien pour l'ouverture de 2 classes attribuées sur la commune par l'éducation nationale, pour le bon fonctionnement de l'enseignement public, alors que toutes les communes se battent pour des créations de classes. Ou encore par la fermeture du gymnase Pierre Piéri, suite selon un communiqué de la mairie aux associations en date du 14 mars 2017, « aux multiples et incessantes dégradations volontaires et aux actes de malveillance qui impliquent la fermeture et la suppression ferme pour 2017 de toute manifestation sportive ou culturelle sur cet espace ». Du jamais vu, aujourd'hui nous nous interrogeons : la suppression du poste de concierge des gymnases et la vente de la conciergerie étaient-elles judicieuses ? Quelle est l'efficacité de la télésurveillance, qu'est devenu le service médiation qui par sa présence sur le terrain évitait bien des problèmes ? Que se passerait-il s'il n'y avait pas l'espace multisports ou si cet espace subissait des actes de malveillance ? Où est la tolérance 0 en matière de sécurité, destinée à assurer l'ordre public en toute circonstance ? Est-ce une nouvelle stratégie pour se séparer à terme de ce bâtiment ? A quoi servent les 5,25 % d'augmentation appliqués en 2016 et 2017 sur les feuilles d'impôts des contribuables Bourguésans ? Ces différents éléments nous amènent à nous interroger fortement sur les orientations budgétaires de la commune et à voter contre le budget qui nous est présenté.

J.Y. Maury : je parlerais juste sur l'aspect comptable. Vous n'avez pas écouté mes explications lors de la commission budget : baisse des charges de personnel de 300 000 €. Pour les taxes d'habitation vous parlez en durée du mandat je vous réponds la même chose.

M. Martinez : sur les baisses de personnel il y aurait autre chose à faire.

J.Y. Maury : vous avez augmenté de 7,5 % sur 2 ans, on augmente de 5 %, je vous demande d'attendre la fin du mandat. Simplement on a dit lors de la commission des finances, gros travaux : on augmente pour les investissements comme pour vous. L'an dernier on a fait près d'un million de travaux financés par aucun près.

M. Martinez : quand on n'a pas les moyens d'entretenir des bâtiments dégradés.

JY Maury : je vous rappelle que vous avez laissé des bâtiments dans un état lamentable, quant à l'accessibilité nous investissons 80 000 € par an, ce que vous n'aviez pas fait, vous avez fait des travaux sans tenir compte des obligations en matière d'accessibilité.

M. Martinez : je demande qu'on ressorte les investissements sur les bâtiments scolaires sur le mandat précédent.

JY Maury : je rappelle qu'en 2 ans nous avons fait plus de travaux dans les écoles que sur la durée de votre mandat.

M. Beau : je vais prendre des chiffres de l'INSEE entre 98 et 2005, le pouvoir d'achat des ménages a augmenté avec un fort pouvoir d'achat régulier, une inflation à 2,3 %, des revenus de 5,7 % en plus. Depuis 3 ans le pouvoir d'achat des ménages stagne et diminue, les prix augmentent, les revenus eux n'augmentent pas en conséquence. Quand vous décidez d'augmenter les taxes, quelqu'un qui donnait 1 000 € va devoir supporter 55 € d'augmentation. C'est la réalité bourguésanne.

JY Maury : vous n'avez pas supporté les 500 000 € de baisse de dotations (sur 5 ans) vous parlez du chapitre 74 et nous des baisses de l'état. Vous ne tenez pas compte des 80 000 € de TAP supportés pour lesquelles les aides ne vont pas dans le même compte. On ne compare pas les mêmes choses.

M. Auriol : je n'avais pas le budget de l'an dernier c'est dur de comparer.

JY Maury : l'an dernier on vous l'a donné.

DELIBERATION N°4

Objet : Vote du budget annexe primitif de l'assainissement – exercice 2017 et vote du montant de la surtaxe d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2017

Présentation par Jean-Yves Maury

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants,
- Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 22 février 2017,
- Vu la réunion de la commission des finances en date du 15 mars 2017,

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Arrête le budget primitif de l'assainissement exercice 2017 avec les prévisions suivantes, votées au niveau du chapitre :

| | Section de Fonctionnement | Section d'investissement |
|----------|---------------------------|--------------------------|
| Dépenses | 220 700 | 1 798 700 |
| Recettes | 220 700 | 1 798 700 |

- Décide de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement à 0,53 euros/m³ à compter du 1^{er} janvier 2017.

Votes : Pour :23 Contre : 6 Abstention :0

M. Martinez : je répète, je ne pense pas qu'il soit judicieux d'augmenter la taxe dans la mesure où la communauté de communes va reprendre la compétence en 2018.

JF Coat : cette augmentation est faite pour que ce soit moins douloureux car la surtaxe est une des plus faibles du territoire. Un lissage devrait nous amener à 0,69 € du m³, une fois le transfert à la DRAGA effectué.

DELIBERATION N°5

Objet : Attribution des subventions annuelles aux associations pour l'année 2017

Présentation par Maryline Landraud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les subventions annuelles aux associations pour l'année 2017 telles qu'indiquées sur les tableaux annexés à la présente délibération,
- Dit que le versement effectif de ces subventions est subordonné à la réception du dossier complet de demande de subvention,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la commune exercice 2017.

Votes : Pour :23 Contre : 6 Abstention :0

M. Auriol : qu'est-ce qu'ADARA ?

P. Garcia : le festival Bouteilles en Bretelles, festival qui ne se fera plus qu'un an sur deux, nous les avons rencontrés à ce sujet, c'est pour cela que la subvention a baissé cette année.

M. Beau : il y a une baisse générale des subventions aux associations, certaines disparaissent, par manque de bénévoles, mais certaines auraient besoin de soutien de la part de la municipalité.

M. Le Maire : vous pensez à qui ?

M. Beau : l'OMC, Arts et Chorégraphie, la chorale des sans soucis. Vous venez de dire : toutes les associations qui ont déposé un dossier complet, ex : air 2 zik, dossier et pas de subvention. Je crains que la vie associative se sclérose.

M. Le Maire : je vous rappelle que pour l'OMC, Bourg était pratiquement seule à subventionner alors qu'ils donnaient des représentations sur toute la communauté de communes et que certains élus d'autres communes n'ont pas souhaité les aider.

M. Beau : et la chorale des sans soucis ?

P. Garcia : il n'y a pas eu de demande de subvention.

M. Le Maire : je rappelle que pour l'association Arts et Chorégraphie, l'ancienne présidente a complètement détérioré et saboté les locaux et une plainte a été déposée.

M. Beau : et monte et souris et la voix du nord ?

M. Harim : la voix du nord n'a pas fait de demande non plus.

C. Garcia : monte et souris non plus.

M. Landraud : en 2016 le montant des subventions était de 359 412,99 € et pour cette année 3 000 € de plus, il n'y a pas eu de baisses mais plutôt augmentation.

P. Garcia : sur la baisse du budget fêtes et cérémonie, je vous rappelle que l'an dernier nous avons eu le tour de France d'où la hausse du budget.

C. Garcia : pour ce qui est du budget culturel il n'y a pas de baisse au contraire nous allons compenser le manque dû à l'arrêt de certaines associations et animer la ville de l'été jusqu'à la fin d'année, notamment un spectacle à destination des scolaires début décembre et un ou deux spectacles au foyer en octobre et novembre.

P. Garcia : on maintient un spectacle pour les enfants pour compenser le manque d'organisation des associations qui ont cessé leur activité.

M. Martinez : en 2013 : 105 000 € pour fêtes et cérémonies et en 2017 : 65 000 €

P. Garcia : on fait attention car en 2014 à notre élection la cave de la mairie comptait près de 1000 bouteilles de vin.

C. Garcia : dont une grande partie périmées.

J.F. Coat : à une époque je vous avais fait la même remarque, vous aviez augmenté de près de 60 % le budget.

P. Garcia : plus on fera d'économies mieux ce sera

M. Martinez : il y a une discordance entre votre discours et la réalité sur le terrain pour l'entretien des bâtiments.

M. Auriol : qu'est-ce que le wing fight ?

M. Landraud : un genre de kick boxing, je vous invite à aller voir.

COMMUNE DE BOURG SAINT ANDEOL

Subventions Secteur CULTURE ET FESTIVITES

| | 2017 | 2017 |
|----------------------------------|----------------|-----------------|
| | Fonctionnement | Evénementielles |
| Amicale Laïque | 1 435,00 | |
| La Cascade | 47 500,00 | 5 000,00 |
| Art Ardèche Ass. | 1 225,00 | |
| Bibliothèque pour tous | 720,00 | |
| Centre Culturel Bourguesan | 720,00 | |
| Compagnons du Laoul | 300,00 | |
| Comité des Fêtes | 17 100,00 | |
| Club occitan | 270,00 | |
| Harmonie Entente Bourguesanne | 4 000,00 | |
| Harmonie Basse Ardèche | 440,00 | |
| Initiation Expression Corporelle | 830,00 | 450,00 |
| Lou Caleu | 220,00 | |
| ADCA (musée dentelle) | 220,00 | |
| Comité de jumelage | 14 906,00 | |
| Troupe Sauvage | 800,00 | 2 000,00 |
| Cordes en ballade | | 2 800,00 |
| Photo Club | 490,00 | |
| A vous de jouer | 500,00 | |

| | | |
|------------------------------------|------------------|-------------------|
| Argonaute 07 | 200,00 | |
| ADARA | | 2 000,00 |
| Patrimoine bourguésan | 135,00 | |
| TOTAL CULTURE ET FESTIVITES | 92 011,00 | 12 250,00 |
| | | 104 261,00 |

Subventions Secteur ACTIONS DE SOLIDARITE

| | 2017 | 2017 |
|--|----------------|-----------------|
| | Fonctionnement | Evènementielles |
| Centre Communal d'Action Sociale | 26 000,00 | |
| Association donneurs de sang | 400,00 | |
| Ensemble et solidaires | 590,00 | |
| FNATH | 150,00 | |
| Association des employés municipaux | 1 650,00 | |
| Association des employés municipaux Noël | 6 210,00 | |
| Médaillés militaires | 200,00 | |
| FNACA | 630,00 | |
| Riverains du Rhône | 120,00 | |
| Boule de poils | 450,00 | |
| 4' pat | 200,00 | |
| Association Familiale | 650,00 | |
| Banque alimentaire | 650,00 | |

| | | |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Leche League | 200,00 | |
| Restos du cœur | 650,00 | |
| Secours Populaire Français | 650,00 | |
| JAMALV | 150,00 | |
| UNAFAM | 135,00 | |
| ACCA | 900,00 | |
| Association Au fil du Rhône | 750,00 | |
| ADAPEI | 150,00 | |
| Amicale anciens élèves st Joseph -MR | 110,00 | |
| Jardins familiaux de l'île | 270,00 | |
| Bourg en transition | 200,00 | |
| TOTAL ACTIONS DE SOLIDARITE | 42 065,00 | - |
| | | 42 065,00 |

Subventions Secteur DEVELOPPEMENT LOCAL et ENVIRONNEMENT

| | 2017 | 2017 |
|---|-----------------|-----------------|
| | Fonctionnement | Evènementielles |
| Agriculture Local Avenir Tradition (ALAT) | 360,00 | |
| Bourg Vitrines et Ateliers (BVA) | 3 350,00 | 2 700,00 |
| Atout compétences | 135,00 | |
| TOTAL DEVELOPPEMENT LOCAL | 3 845,00 | 2 700,00 |
| | | 6 545,00 |

Subventions Secteur EDUCATION

| | 2017 | 2017 |
|--|-----------------------|-------------------|
| | Fonctionnement | Evènementielles |
| Foyer socio-éducatif du Laoul | 540,00 | |
| Prévention routière comité départemental | 225,00 | |
| AEEC ² | 250,00 | |
| APEL Marie Rivier | 300,00 | |
| OGEC St Michel/St Joseph | 118 890,16 | |
| | dont 40% sur factures | |
| TOTAL EDUCATION | 120 205,16 | - |
| | | 120 205,16 |

Subventions Sport

| | 2017 | 2017 | Conventions entraîneur |
|-----------------------------|----------------|-----------------|------------------------|
| | Fonctionnement | Evènementielles | |
| ACBP | 3 690,00 | 500,00 | |
| BALL TRAP | 900,00 | 2 500,00 | |
| Boule Bourguésanne | 945,00 | 4 750,00 | |
| Bourg Danse Club | 840,00 | 1 200,00 | |
| Canoë Kayak Club Bourguésan | 2 500,00 | 500,00 | 2 000,00 |
| Judo Club | 900,00 | | |
| Lame de Bergoïata | 1 200,00 | 500,00 | 1 500,00 |

| | | | |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|
| La Brême | 750,00 | 1 500,00 | |
| Petite Boule Bourguésanne | 2 520,00 | 9 000,00 | |
| RCB | 8 500,00 | 500,00 | |
| Sporting canin | 385,00 | 450,00 | |
| SCB | 8 500,00 | 500,00 | 3 000,00 |
| TCB | 3 060,00 | 450,00 | 5 488,00 |
| USB | 6 650,00 | | 9 000,00 |
| Oval'ladies | 400,00 | 300,00 | |
| GV gymnastique | 500,00 | | |
| Hatha Yoga | 180,00 | | |
| UCAM | 400,00 | 585,00 | |
| OMS | 720,00 | 300,00 | |
| Collège le Laoul | 300,00 | | |
| Escal'en Bourg | 500,00 | | |
| Boxing Club | 135,00 | | |
| Kick Boxing | 135,00 | | |
| Wing fight Ardèche | 135,00 | | |
| CPVDT (plongée) | 135,00 | | |
| TOTAL SPORT | 44 880,00 | 23 535,00 | 20 988,00 |
| | | | 89 403,00 |

| RECAPITULATIF | 2017 | 2017 |
|--|-------------------|-------------------|
| Subventions culture et festivités | 92 011,00 | 12 250,00 |
| Subventions actions de solidarité | 42 065,00 | - |
| Subvention développement local | 3 845,00 | 2 700,00 |
| Subventions éducation | 120 205,16 | - |
| Subventions associations sportives | 44 880,00 | 23 535,00 |
| Subventions sportives conventions entraîneur | 20 988,00 | |
| TOTAL | 323 994,16 | 38 485,00 |
| | | 362 479,16 |

DELIBERATION N°6

Objet : Fixation des droits de place pour occupation du domaine public

Présentation par Jean-François Coat

Monsieur le Maire propose de procéder à un relèvement des tarifs des droits de place pour occupation du domaine public en appliquant une augmentation de 1% à compter du 1^{er} avril 2017.

I - ABONNEMENTS

| | |
|--|-------------|
| jusqu'à 5 ml | 32,16 euros |
| de 5 à 8 ml | 48,92 euros |
| au dessus de 8 m par ml supplémentaire | 5,97 euros |

Ces abonnements trimestriels n'étant pas valables pour les foires sauf si celles-ci tombent un jour de marché.

II - DROITS D'OCCUPATION

| | |
|---|--------------------------|
| Prix du mètre linéaire pour marchés et foires | 1,20 euros |
| Emplacement réservé pour taxi | 60,82 euros/ emplacement |

III - DROITS POUR VEHICULES A LA VENTE

| | |
|-----------------|------------|
| Voiture neuve | 4,77 euros |
| Voiture exposée | 2,38 euros |

IV - CIRQUES

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Petit cirque sans mât | 7,76 euros |
| Cirque moyen à un mât | 32,21 euros |
| Cirque à deux mâts | 138,39 euros |
| Grand cirque à plus de deux mâts | 368,74 euros |

V - ETALAGES et TERRASSES (par mètre carré)

| | |
|---|-------------|
| Par an, pour 4 mois maximum d'occupation | 4,18 euros |
| Par an, pour une durée d'occupation supérieure à 4 mois | 11,93 euros |
| Par an, pour une terrasse couverte et fermée | 15,49 euros |

VI - FETES FORAINES

| | |
|----------------------|---------------------------|
| Baraques foraines | 4,49 euros pour 3 jours |
| Attractions moyennes | 83,19 euros pour 3 jours |
| Gros métiers | 166,51 euros pour 3 jours |

| | |
|----------------------|---------------------------|
| Baraques foraines | 5,99 euros pour 4 jours |
| Attractions moyennes | 110,92 euros pour 4 jours |
| Gros métiers | 222,01 euros pour 4 jours |

VII – BROCANTE, VIDE GRENIER

| | |
|----------------------------|--|
| Brocante annuelle ou foire | 2,93 euros le ml |
| Brocante mensuelle | 2,34 euros le ml |
| Vide grenier | 5,84 euros pour les locaux 9,35 euros pour les extérieurs |

VIII – MARCHES NOCTURNES

| | |
|-------------------|-------------|
| Marché nocturne : | |
| 3 ml | 9,35 euros |
| 6 ml | 18,72 euros |
| 12 ml | 28,05 euros |

IX – AUTRES

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Manège place Frédéric Mistral | 178,94 euros |
|-------------------------------|--------------|

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le barème ci-dessus et dit qu'il sera mis en vigueur à compter du 1^{er} avril 2017.

Votes : Pour : 23

Contre : 6

Abstention : 0

M. Martinez : on pense que cette augmentation de 1 % n'est pas justifiée

DELIBERATION N°7

Objet : Fixation des tarifs de location des salles municipales

Présentation par Christine Garcia

Monsieur le Maire propose de procéder à un relèvement des tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} avril 2017 en appliquant une augmentation de 1%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

– Fixe à compter du 1^{er} avril 2017 les tarifs de location des salles municipales suivantes :

| FOYER MUNICIPAL | |
|--|--------------------------------|
| Bal | |
| * Sociétés locales ----- | 109,28 euros ----- |
| * Autres sociétés ou tournées professionnelles ----- | 195,92 euros ----- |
| * Bal du 31 décembre | 288,87 euros |
| Lotos - Expositions - Cérémonies diverses | 76,64 euros |
| Représentations diverses (avec entrées payantes) | 76,64 euros |
| Arbre de Noël - autres réunions (avec entrées non payantes) pour les associations de Bourg St Andéol | Gratuit |
| Location aux particuliers | |
| * Apéritif (maximum 2 h) ----- | 124,32 euros ----- |
| * Repas ou soirée | 248,66 euros |
| CAUTION à la réservation | 180 euros par chèque de banque |

| SALLE SAINT MICHEL | |
|---|--------------------------------|
| Expositions - Cérémonies diverses | 32,64 euros |
| Représentations diverses (avec entrées payantes) | 32,64 euros |
| Arbre de Noël - autres réunions (avec entrées non payantes) | Gratuit |
| Vente aux enchères : par jour | 102,99 euros |
| Location aux particuliers : Apéritif (maximum 2 h) | 51,51 euros |
| CAUTION à la réservation | 180 euros par chèque de banque |

| MAISON DE QUARTIER | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Location au week-end et 31 décembre | 164,83 euros |
| Location d'un jour | 82,42 euros |
| CAUTION à la réservation | 180 euros par chèque de banque |

| CHATEAU PRADELLE | |
|---|-----------------------------------|
| Locations réservées aux activités et expositions artistiques | |
| <u>Expositions</u> * Avec entrées payantes ou ventes * Avec entrées non payantes et sans vente | 154,53 euros / semaine Gratuit |
| <u>Ventes aux enchères</u> * 2 jours * par jour supplémentaire | 206,04 euros 103,02 euros |
| CAUTION à la réservation | 180 euros par chèque de banque |

| MAISON FORESTIERE du LAOUL | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Location au week-end et 31 décembre | 309,06 euros |
| Location journée en semaine | 154,53 euros |
| CAUTION à la réservation | 500 euros par chèque de banque |

| CHAPELLE SAINT POLYCARPE | |
|---|--------------------------------|
| Locations réservées aux activités et expositions artistiques | |
| <u>Expositions</u> | |
| * Avec entrées payantes ou ventes | 103,02 euros / semaine |
| * Avec entrées non payantes et sans vente | Gratuit |
| CAUTION à la réservation | 180 euros par chèque de banque |

- Dit que les redevances devront être réglées à l'ordre du Trésor Public au plus tard avant le début de chaque manifestation.

Votes : Pour :23 Contre : 6 Abstention :0

DELIBERATION N°8

Objet : Fixation des tarifs de location de divers matériels municipaux

Présentation par François De Vault

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de location de divers matériels communaux à compter du 1^{er} avril 2017 en appliquant une augmentation de 1% par rapport aux tarifs en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe à compter du 1^{er} avril 2017 les tarifs de location des matériels municipaux suivant le tableau ci-dessous :

1. Location aux particuliers domiciliés à Bourg Saint Andéol et gratuite aux associations :

| LOCATION SANS TRANSPORT | |
|--------------------------------|--------------|
| Chaise | 0,90 euros |
| Grille d'exposition | 1,76 euros |
| Table | 8,80 euros |
| Barrière | 1,76 euros |
| Estrade | 26,37 euros |
| Marabout | 131,86 euros |

2. Location seulement aux communes dans un rayon de 15 Kilomètres :

| Livraison, assistance montage, démontage et retour | |
|---|--------------|
| Petit podium | 219,77 euros |
| Grand Podium | 274,70 euros |

3. Tarifs applicables aux particuliers et associations de Bourg Saint Andéol :

| | |
|--|---|
| Vidéoprojecteur - tarif prêt 48 heures | 21,65 euros et dépôt de garantie 150 euros |
|--|---|

- Dit que la redevance devra être réglée à l'ordre du Trésor Public au plus tard avant le début de chaque location.

Votes : Pour :23 Contre : 6 Abstention :0

DELIBERATION N° 9

Objet : Tarification de la fête de la randonnée – Edition 2017

Présentation par Maryline Landraud

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'organisation de la "Fête de la randonnée" les 20 et 21 mai 2017.

Il est proposé de fixer un tarif d'inscription de la façon suivante :

Samedi 20 mai :

- 8 euros pour les plus de 12 ans

Dimanche 21 mai :

- 20 euros pour les plus de 12 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte les tarifs suivants applicables à la Fête de la randonnée des 20 et 21 mai 2017 :

Samedi 20 mai :

- 8 euros pour les plus de 12 ans

Dimanche 21 mai :

- 20 euros pour les plus de 12 ans

Votes : Pour :23 Contre : 6 Abstention :0

Mme Prévot : je suis effarée par le tarif de 20 €, que mettez-vous dans ce prix ?

M. Landraud : les moins de 12 ans ne paient pas.

M. Martinez : d'habitude c'est 8 euros

Mme Prévot : c'est un plateau repas ?

M. Landraud : non c'est une prestation chez les producteurs, il y a plusieurs arrêts.

M. Martinez : c'est un coup à n'avoir personne.

T. Garcia : on va essayer, dans toutes les autres randonnées c'est au moins 25 €, on s'est renseignés. Vous craignez quoi ?

M. Auriol : les familles n'iront pas.

M. Landraud : les deux jours ne sont pas les mêmes, on ne propose pas la même chose.

M. Martinez : en faisant participer les caves il faut jouer gagnant / gagnant.

M. Le Maire : le prix n'est pas tombé comme cela, on s'est renseignés.

Mme Prévot : ce n'est pas pour le bourgeois moyen.

DELIBERATION N°10

Objet : Demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche pour la mise en place d'une signalétique touristique du vallon de Tourne

Présentation par Jean-Luc Parcollet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite mettre en valeur le site remarquable du vallon de Tourne par une signalétique détaillée et accessible à tous.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 6438€ HT (7725.60€ TTC), la commune sollicite une subvention auprès des services de la Communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de la communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
 - Sollicite une subvention auprès des services de la communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche.

Votes : Pour :29

Contre :0

Abstention :0

M. Martinez relève que la municipalité prend goût aux demandes de subventions.

DELIBERATION N°11

Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Française d'études et de sports sous-marins pour la mise en place d'une signalétique touristique du vallon de Tourne

Présentation par Jean-Luc Parcollet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite mettre en valeur le site remarquable du vallon de Tourne par une signalétique détaillée et accessible à tous.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 6438€ HT (7725.60€ TTC), la commune sollicite une subvention auprès de la Fédération Française d'études et de sports sous-marins.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de la Fédération Française d'études et de sports sous-marins du Rhône-Alpes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
 - Sollicite une subvention auprès de la Fédération Française d'études et de sports sous-marins du Rhône-Alpes.

Votes : Pour :29

Contre :0

Abstention :0

DELIBERATION N°12

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat de développement durable Rhône-Alpes du Pays de l'Ardèche Méridionale

Présentation par Jean-Luc Parcollet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite mettre en valeur le site remarquable du vallon de Tourne par une signalétique détaillée et accessible à tous.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 6438€ HT (7725.60€ TTC), la commune sollicite une subvention auprès des services régionaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
- Sollicite une subvention auprès des services de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Votes : Pour :29

Contre :0

Abstention :0

Fin du Conseil Municipal 19 h 30.